



## Formulaire d'autorisation de retour (RA)

**\*\* Ce formulaire est pour obtenir les informations nécessaires seulement. Veuillez le compléter et nous le faire parvenir par fax 905-564-3569 ou courriel [customer.service@toacanada.com](mailto:customer.service@toacanada.com) chez TOA Canada Corporation. On vous contactera dès que possible. Si c'est pour une démo de produit ou pour évaluation, assurez-vous que tous les produits soient retournés avant que la période d'évaluation ne soit terminée ou dans 30 jours au plus tard. Sinon, vous serez facturé. \*\*Ce formulaire n'autorise aucun retour de produits chez TOA Canada Corporation.\*\***

1. Société:

2. Nom du contact:

3. Téléphone:

4. Courriel/Fax:

5. TOA numéro de facture/  
PO numéro:

6. TOA date de facture:

7. Nom de modèle:

8. Numéro de série:

9. Quantité:

10. \* Recommandé:  
Numéro de produit et facture

11. Raison du retour  
(Crédit, l'inspection par le  
département de soutien technique)

12. État du produit  
(Jamais ouvert; ouvert mais  
jamais installé; ouvert et  
testé; ouvert et installé;  
utilisé sur place.

*Des frais de stockage seront  
appliqués si l'état du produit  
ne correspond pas à celui  
indiqué dans votre demande d'autorisation  
de retour approuvée.)*

**\* Assurez-vous que votre bon de commande pour les produits recommandés soit bien envoyé à**

**[customerservice@toacanada.com](mailto:customerservice@toacanada.com)**

**Tout formulaire incomplet ne sera pas procédé. Veuillez allouer quelques jours pour traiter votre demande. NOTE:**

**Vous n'avez pas besoin de retourner les conditions générales de vente avec ce formulaire. En soumettant ce formulaire d'autorisation de retour (RA), vous êtes d'accord sur les modalités de TOA Canada Corporation.**

Envoyer le formulaire par courriel

## TOA Canada Corporation

3670 Odyssey Dr., Unit 1 • Mississauga • ON • L5M 0Y9  
Tel: 1-800-263-7639 • Fax: 1-800-436-3569  
customerservice@toacanada.com • www.TOAcnada.com



## Conditions : en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018

### VEUILLEZ LIRE LES CONDITIONS CI-DESSOUS ATTENTIVEMENT.

Les présentes conditions s'appliquent à tous les bons de commande et constituent un accord juridique entre vous, à titre d'acheteur et de revendeur (le « revendeur ») des produits indiqués dans la liste de prix en vigueur de TOA Canada Corporation ou autrement mis à votre disposition (les « produits TOA »), et TOA Canada Corporation (« TOA Canada »). Aucune modification apportée aux présentes conditions n'est exécutoire, à moins que TOA Canada n'y consente par écrit.

Sont stipulées ci-dessous les conditions en vertu desquelles TOA Canada (a) vend certains produits TOA désignés au revendeur à des fins de revente et de distribution desdits produits aux consommateurs; et (b) autorise le revendeur à revendre lesdits produits TOA. Toute condition figurant dans un bon de commande, une demande de devis, un document d'acceptation ou tout autre document d'achat pour des produits TOA et qui n'est pas conforme ou s'ajoute aux présentes conditions ou en diffère est nulle.

TOA Canada n'offre aucune garantie, représentation ou condition à quelque consommateur ou tiers que ce soit en ce qui a trait aux produits TOA, à l'exception de celles stipulées aux présentes.

### CONDITIONS

1. **En vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.** Remplacent toutes les listes de prix et conditions précédentes.
2. Remise de 2 % dans 25 jours, net dans 30 jours, à moins d'indication contraire sur la facture de TOA Canada. La remise ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit et n'est pas autorisée pour le transport et les taxes. Des frais de service mensuels de 1,3/4 % (21 % par an) peuvent être ajoutés aux soldes impayés; ces frais peuvent comprendre des honoraires d'avocat, des honoraires d'experts-conseils et des frais judiciaires. La propriété des produits TOA est transférée au revendeur au moment du paiement complet de la facture seulement.
3. Chaque commande est considérée comme étant une transaction distincte. Chaque livraison de produits TOA constitue une vente distincte. Le revendeur est tenu de payer une telle vente, et ce, que la commande livrée ait été exécutée en tout ou en partie.
4. Les produits TOA sont vendus par l'intermédiaire de marchands et de distributeurs autorisés seulement. La possession de la liste de prix ne constitue pas un droit d'achat de produits TOA.
5. TOA Canada se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute commande, et toutes les commandes sont assujetties à l'approbation du service du crédit de TOA Canada avant leur exécution. Le revendeur doit fournir à TOA Canada tout renseignement financier qu'elle pourrait raisonnablement demander, et TOA peut, à seule discrétion, retarder la livraison des produits TOA si le revendeur ne satisfait pas aux exigences de crédit.
6. Les marchandises vendues en vertu de conditions de prix ou de paiement spéciales sont considérées comme étant des « VENTES DÉFINITIVES ».
7. Chèques sans provision : Des frais d'administration de 30 \$ seront payés par le revendeur pour tous les cas de chèque sans provision ou d'arrêt de paiement.
8. Taxes : Les prix sont assujettis à la taxe de vente harmonisée, à la taxe sur les produits et services et à la taxe de vente provinciale, le cas échéant. Les taxes seront facturées en fonction des taux en vigueur au moment de la livraison des commandes.
9. L'exigence de commande minimale est de 100 \$. Les pièces de rechange sont exemptées de ladite cette exigence.
10. Les commandes doivent être envoyées par télécopieur au 1-800-463-3569 ou au 905-564-3569, ou par courriel à l'adresse customerservice@toacanada.com. Aucune commande ne sera acceptée par téléphone. Pour veiller à ce que les prix correspondent à un devis ou à un enregistrement de projet obtenu, le revendeur doit indiquer le numéro dudit devis ou enregistrement de projet sur le bon de commande.
11. Les produits TOA doivent être revendus aux clients dans le même emballage de carton d'usine reçu de TOA Canada.
12. La vente des produits TOA par TOA Canada ne confère aucun droit, titre ou intérêt relativement aux noms commerciaux ou marques de commerce utilisées au moment de la vente par TOA Canada.
13. TOA Canada et ses concédants de licence, le cas échéant, conserve la totalité du droit, du titre et de l'intérêt en ce qui a trait à : (a) la propriété intellectuelle de tout logiciel et document connexe que TOA Canada fournit au revendeur; et (b) toutes les copies de tout logiciel et document connexe que TOA Canada fournit au revendeur.
14. Le revendeur est tenu de respecter toutes les lois applicables à la commercialisation et à la vente des produits TOA.

### TRANSPORT

1. Les conditions d'envoi sont franco à bord à l'entrepôt de TOA Canada de Mississauga, en Ontario. Les titres et les risques de perte ou de dommage en lien avec les produits TOA sont transférés au revendeur au moment de la livraison des produits de TOA Canada au transporteur. Les réclamations pour tout dommage ou perte de produits TOA survenant après la livraison des produits TOA au transporteur doivent être faites directement auprès dudit transporteur ou de l'assureur.
2. TOA Canada choisit le transporteur pour le transport des produits TOA, sauf indication contraire figurant sur la liste de prix.
3. Le transport sans frais sera offert pour les bons de commande minimaux de 3 000 \$ franco à bord à l'entrepôt de TOA Canada de Mississauga, en Ontario. Le transport sans frais s'applique aux envois par voie terrestre standard seulement. Des frais supplémentaires seront facturés pour les livraisons accélérées, les coûts de hayon élévateur ou toute autre demande de livraison spéciale qui doit être assumée par le revendeur. Le transport sans frais des commandes partielles sera offert si la valeur minimale de chaque commande partielle est de 3 000 \$, ou si des articles sont en souffrance.
4. Tous les produits TOA sont vérifiés et emballés soigneusement. Les réclamations pour les articles endommagés ou manquants doivent être présentées immédiatement auprès du transporteur ayant effectué la livraison, et ce, conformément aux règlements de l'Association des transports du Canada et/ou du Comité de coordination de la mise en œuvre du Canada.
5. Toutes les dates de livraison des produits TOA indiquées par TOA Canada sont approximatives. Le défaut de satisfaire auxdites dates de livraison approximatives ne diminue pas l'obligation de payer du revendeur ou encore toute autre obligation au moment de la livraison des produits.

### PRODUITS

1. Les produits TOA sont sujets à changement sans préavis. TOA Canada se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'apporter des changements aux produits offerts en publiant une nouvelle liste de prix.
2. TOA Canada peut, sans préavis ou approbation, apporter des changements aux produits TOA qui n'influent pas sur leur forme, leur adaptation ou leur fonction. TOA Canada n'est pas tenue de modifier ou autrement mettre à jour les produits vendus antérieurement.
3. TOA Canada peut, à sa seule discrétion, allouer ses stocks de produits TOA.
4. Les produits TOA ne sont pas conçus pour des utilisations de nature dangereuse, y compris les secteurs nucléaire et de l'aviation, et ne peuvent pas être revendus pour de telles utilisations. Si des produits de TOA sont vendus à des fins médicales, le revendeur assume l'entière responsabilité en ce qui a trait à l'approbation des permis exigés.

## TOA Canada Corporation

3670 Odyssey Dr., Unit 1 • Mississauga • ON • L5M 0Y9  
Tel: 1-800-263-7639 • Fax: 1-800-436-3569  
customerservice@toacanada.com • www.TOAcana.com



### PRIX

1. Les commandes seront facturées aux prix en vigueur à la date de la livraison.
2. Tous les prix, spécifications et conditions sont sujets à changement sans préavis. TOA Canada peut, à sa seule discrétion, modifier les prix et les rabais actuels offerts au revendeur en publiant une nouvelle liste de prix.
3. Tous les prix figurant dans les listes de prix de TOA Canada sont en dollars canadiens (\$ CA).
4. Les prix des produits TOA figurant sur la liste de prix ne comprennent pas les taxes.
4. Les prix des produits TOA figurant sur la liste de prix ne comprennent pas les frais de transport, ni les assurances et les frais de manutention et d'emballage spéciaux, sauf indication contraire sur la liste de prix. TOA Canada paie à l'avance lesdits frais et les facture par la suite au revendeur.
5. Le revendeur ne peut déduire ou compenser des paiements dus à TOA Canada, sauf si cette dernière fournit une note de crédit écrite.
6. Les crédits, les rabais, les récompenses et les escomptes offerts par TOA Canada ou pour tout programme relativement à la revente ou à la commercialisation des produits TOA peuvent être utilisés pour les achats futurs de produits TOA seulement. Les montants y afférents ne constituent pas des équivalents en espèces et ne créent pas un droit de paiement.

### POLITIQUE RELATIVE AU PRIX MINIMUM ANNONCÉ (PMA)

1. La politique relative au prix minimum annoncé s'applique à tous les marchands et distributeurs autorisés de TOA Canada.
2. Le prix minimum annoncé (« PMA ») peut correspondre au (i) PMA figurant sur la liste de prix la plus récente; ou (ii) au « prix courant proposé » figurant sur la liste de prix la plus récente moins 37,5 % si aucun PMA n'est indiqué pour le produit en question.
3. Le revendeur ne doit pas donner un devis pour un produit ou vendre celui-ci à un prix inférieur au PMA, à moins d'avoir obtenu une autorisation écrite de TOA au préalable.
4. Le revendeur ne doit pas annoncer un produit à un prix inférieur au PMA dudit produit, à moins d'avoir obtenu l'autorisation écrite de TOA au préalable. Ceci s'applique à toutes les publicités et à l'ensemble du matériel promotionnel imprimé numérique en lien avec les produits TOA, y compris, mais sans s'y limiter, à ce qui suit : circulaires, affiches, bons, dépliants de publicité directe, encarts, journaux, magazines, catalogues, catalogues de vente par correspondance, sites Web, courriels, télévision, radio et affichages publics.

### COMMERCIALISATION ET PROMOTIONS

1. Le revendeur doit participer activement aux programmes offerts par TOA Canada à tous les marchands et distributeurs autorisés pour les produits TOA, ou spécifiquement offerts au marchand dans le cadre d'une initiative groupée, et touchant à la revente ou à la commercialisation des produits TOA. TOA Canada peut offrir de tels programmes de temps à autre et selon les conditions définies à sa seule discrétion.
2. Le revendeur doit maintenir des dossiers exacts en ce qui a trait à l'achat, à la commercialisation et à la revente des produits TOA. TOA Canada a le droit, moyennant un préavis écrit raisonnable, de passer en revue de tels dossiers à des fins de validation de la conformité du détaillant à tout programme touchant la revente ou la commercialisation des produits TOA.

### RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

Les renseignements confidentiels de TOA Canada qui portent sur ses prix, y compris ses listes de prix, le commercialisation de ses produits et toute autre information peuvent être utilisés seulement aux fins de revente des produits TOA. TOA Canada peut imposer des restrictions sur l'utilisation de tels renseignements. Les renseignements confidentiels ne peuvent être divulgués à aucun client ou tiers sans l'autorisation écrite préalable de TOA Canada.

### ACCEPTATION

1. Le revendeur doit inspecter les produits TOA rapidement après les avoir reçus.
2. Toute demande touchant (a) aux articles manquants, aux articles en trop ou aux mauvais articles doivent être faites dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la réception des produits TOA; ou encore (b) erreurs de facturation doivent être faites dans les dix (10) jours ouvrables suivant la réception de la facture de TOA Canada. Le défaut de présenter une demande dans les délais susmentionnés sera réputé être une acceptation des produits TOA.

### DEMANDES

Toutes les demandes relatives aux crédits, aux remboursements ou aux modifications de quelque nature que ce soit relativement au compte du revendeur pour les produits TOA achetés ou commandés doivent être effectuées et soumises par écrit auprès de TOA Canada au plus tard dans les 180 jours suivant la date de la facture, de la note de crédit, ou de tout autre document de transaction faisant l'objet de la demande ou de la réclamation. Le défaut de soumettre les demandes ou les réclamations dans ledit délai sera réputé être une renonciation complète et définitive relativement à la nature d'une telle réclamation.

### RETOURS

Les produits peuvent seulement être retournés dans les 30 jours suivant la date de la facture de TOA Canada, et ce, conformément aux conditions qui suivent :

Pour retourner un produit et obtenir un crédit pour ce dernier, le revendeur doit d'abord obtenir un numéro d'autorisation de retour (AR) auprès du service du soutien technique de TOA Canada. (Communiquer avec le service du soutien technique à l'adresse [returns@toacanada.com](mailto:returns@toacanada.com) pour obtenir un « FORMULAIRE D'AUTORISATION DE RETOUR », ou visiter le site Web pour remplir un formulaire électronique ou en format PDF.)

Avant d'émettre un numéro d'autorisation de retour, TOA Canada peut demander d'obtenir les renseignements ci-dessous :

- |                                      |                                     |
|--------------------------------------|-------------------------------------|
| 1. Nom du marchand                   | 8. Numéro de série                  |
| 2. Nom de la personne-ressource      | 9. Quantité                         |
| 3. Numéro de téléphone               | 10. Commande de réapprovisionnement |
| 4. Courriel ou numéro de télécopieur | 11. Produit et numéro de la facture |
| 5. Numéro de la facture TOA          | 12. Raison du retour                |
| 6. Date de la facture TOA            | 13. Condition du produit            |
| 7. Numéro de modèle                  |                                     |

**Le numéro d'autorisation de retour doit être clairement indiqué sur l'ÉTIQUETTE D'ENVOI (NE PAS ÉCRIRE OU FAIRE QUELQUE MARQUE QUE CE SOIT SUR LA BOÎTE).** Tous les matériaux d'emballage, livrets d'instructions, et accessoires doivent être inclus dans le retour. Le transport doit être prépayé par le revendeur. Le revendeur dispose de vingt (20) jours pour retourner le produit après avoir obtenu l'autorisation de retour. Les autorisations de retour expirent automatiquement le 21<sup>e</sup> jour après leur émission. Si les conditions susmentionnées ne sont pas respectées, TOA Canada n'acceptera pas les produits et les retournera à l'expéditeur.

### PRODUITS DÉFECTUEUX

Tout produit TOA défectueux doit être expédié, port payé, à un atelier de réparation autorisé par TOA Canada seulement (dont les coordonnées sont fournies à l'adresse <http://fr.toacanada.com/ateliers-de-reparation.html>) et être accompagné de la facture de TOA Canada, sauf indication contraire du service du soutien technique de TOA Canada. Le produit sera réparé ou remplacé, et ce, à la seule discrétion de TOA Canada. Tout produit qui semble avoir fait l'objet d'une mauvaise utilisation ou avoir été endommagé ne sera pas admissible à un crédit.

### Produit non ouvert et non défectueux

## TOA Canada Corporation

3670 Odyssey Dr., Unit 1 • Mississauga • ON • L5M 0Y9  
Tel: 1-800-263-7639 • Fax: 1-800-436-3569  
customerservice@toacanada.com • www.TOAcanda.com



Tout produit non ouvert et non défectueux peut être retourné à des fins de crédit conformément aux conditions ci-dessous :

1. Le produit, sans exception, ne doit pas avoir été ouvert ou marqué, et se trouver dans l'emballage scellé à l'usine
2. Le compte du revendeur doit être « ouvert ».
3. Le produit est neuf, provient des stocks actuels de TOA Canada, et a été acheté dans les 90 jours précédant le retour.

Sinon, les conditions ci-dessous s'appliquent :

Après la période de 90 jours, le produit ne pourra pas être retourné ou sera assujéti aux frais de restockage qui suivent :

- Frais de restockage minimaux de 30 % plus les frais d'envoi d'origine : si le produit est retourné dans les 180 jours suivant la date d'envoi d'origine de TOA Canada.
- Frais de restockage minimaux de 50 % plus les frais d'envoi d'origine : si le produit est retourné dans les 270 jours suivant la date d'envoi d'origine de TOA Canada.
- Tout produit non ouvert retourné après la période de 270 jours suivant date d'achat d'origine ne peut pas être retourné.

Produit d'une commande spéciale\*\* :

- Frais de restockage minimaux de 50 % plus les frais d'envoi d'origine du produit de la commande spéciale\*\*.

Tout produit qui semble avoir fait l'objet d'une mauvaise utilisation ou avoir été endommagé ne sera pas admissible à un crédit.

### Produit ouvert non défectueux

Tout produit ouvert non défectueux peut être retourné à des fins de crédit conformément aux conditions ci-dessous :

1. Le produit se trouve dans l'emballage de carton d'origine.
2. Le compte du revendeur doit être « ouvert ».
3. Le produit provient des stocks actuels de TOA Canada et a été acheté dans les 60 jours précédant le retour.

Tout produit ouvert acheté dans les 60 jours précédant le retour est assujéti à des frais de restockage fondé sur la condition du produit :

- Frais de restockage minimaux de 30 % plus les frais d'envoi d'origine : condition B1 – si le sceau de l'emballage de carton d'origine est brisé mais que le produit est comme neuf.
- Frais de restockage minimaux de 40 % plus les frais d'envoi d'origine : condition B2 – si l'emballage du produit est endommagé ou que le produit comporte un dommage esthétique.
- Frais de restockage minimaux de 50 % plus les frais d'envoi d'origine : condition B3 – si le produit satisfait aux spécifications d'usine, mais que les dommages sont plus importants que ceux susmentionnés.
- Un produit ouvert ne peut pas être retourné après la période de 60 jours suivant la date d'achat d'origine.

Produit d'une commande spéciale\*\* :

- Frais de stockage minimaux de 50 % plus les frais d'envoi d'origine du produit de la commande spéciale.

Tout produit qui semble avoir fait l'objet d'une mauvaise utilisation ou avoir été endommagé ne sera pas admissible à un crédit.

## GARANTIE LIMITÉE

Les produits TOA sont fabriqués selon des contrôles stricts et expédiés dans un parfait état de fonctionnement pour garantir une longue durée d'utilisation sans problème. Tous les produits TOA sont garantis être exempts de défaut de matériau et de main-d'œuvre pendant la durée indiquée dans le barème de la garantie limitée. Des exceptions sont notées.

### BARÈME DE LA GARANTIE LIMITÉE

Catégorie de produit	Période de garantie	Exceptions
Audio	5 ans	À l'exception des <b>microphones</b> ( <i>micro-casque, micro-cravate, etc., séries 5000 et Trantec</i> ), qui sont garantis pendant <b>90 jours à compter de la date de facturation</b> . Toutes les piles sont garanties pendant un (1) an.
Intercom	5 ans	Toutes les piles sont garanties pendant un (1) an.
Pièces	90 jours	Toutes les pièces sont garanties pendant 90 jours. Toutes les piles sont garanties pendant un (1) an.

La réparation ou le remplacement d'un produit ou d'une pièce d'un produit ne prolongera pas la période de la garantie applicable au produit dans son ensemble. La durée de la garantie spécifique à une réparation sera de 90 jours à compter de la date de la réparation ou la durée de la garantie restante du produit, selon la durée la plus longue.

La seule obligation de TOA Canada en vertu de la garantie limitée est de fournir toute la main-d'œuvre nécessaire pour réparer un produit TOA qui est réputé avoir un défaut de matériau ou de main-d'œuvre pendant la durée de la garantie, et de fournir des pièces de rechange neuves ou remises à neuf au prix coûtant de TOA Canada pour les pièces défectueuses. Si la réparation ou le remplacement ne permet pas de résoudre le problème, TOA Canada remboursera le prix d'achat du produit TOA.

### EXCEPTIONS À LA GARANTIE LIMITÉE

Tout produit TOA et/ou pièce de montage connexe rouillé ou corrodé n'est pas couvert en vertu de la garantie limitée. Il demeure entendu que la présente exception s'applique à tous les produits, y compris ceux recommandés pour les utilisations extérieures.

La garantie limitée ne s'applique pas aux produits TOA qui ont été assujéti à un usage abusif, à une mauvaise utilisation, à un accident, à une installation ou une réparation qui n'a pas été effectuée conformément aux instructions d'usine, à une modification, à une utilisation ne correspondant pas aux paramètres environnementaux ou électriques en vigueur, à un défaut de suivre les procédures de fonctionnement ou d'entretien stipulées dans le guide de l'utilisateur, ou à de la négligence. La garantie limitée ne couvre pas les dommages survenant pendant l'expédition. La garantie limitée est nulle si l'identification du produit d'origine (p. ex., marque de commerce ou numéro de série) a été modifiée, défigurée ou retirée. La garantie limitée ne couvre pas les produits vendus « tels quels » ou « avec tous les défauts », ou encore aux consommables comme les fusibles ou les piles, sauf tel qu'il est stipulé ci-haut.

### RÉPARATIONS

Le revendeur ne doit pas réparer les produits TOA pendant que lesdits produits sont couverts en vertu de la garantie limitée, sauf à la demande de TOA Canada. Le revendeur doit rapidement signaler le besoin de réparer tout produit TOA couvert en vertu de la garantie limitée, et ce, pendant la durée de la garantie applicable de TOA Canada.

### DEMANDES RELATIVES À LA GARANTIE LIMITÉE

1. Toutes les demandes effectuées en vertu de la garantie limitée doivent être faites pour les produits TOA pendant la durée de la garantie applicable.
2. La facture datée de TOA Canada se rapportant au produit TOA doit être conservée comme preuve de la date d'achat et pour établir l'admissibilité à la garantie.
3. TOA Canada peut raisonnablement faire enquête sur toute demande et, si elle détermine raisonnablement à l'issue de l'enquête que le problème signalé n'est pas couvert par la garantie limitée, TOA Canada produira une facture et le revendeur sera tenu d'assumer les frais de l'enquête conformément aux frais d'enquête des incidents en vigueur, ainsi que tous les frais de transport encourus.

## TOA Canada Corporation

3670 Odyssey Dr, Unit 1 • Mississauga • ON • L5M 0Y9  
Tel: 1-800-263-7639 • Fax: 1-800-436-3569  
customerservice@toacanada.com • www.TOAcanda.com



4. Le défaut de présenter une demande conformément aux présentes ou l'utilisation continue du produit TOA constituera une acceptation sans réserve du produit et une renonciation de toute demande en vertu des présentes
5. TOA Canada n'assume aucune responsabilité quant au maintien de toute donnée de sauvegarde qui pourrait être nécessaire au remplacement de toute donnée stockée dans le produit ou qui pourrait être perdue ou endommagée pour quelque raison que ce soit.

Pour présenter une demande en vertu de la garantie limitée, le produit TOA doit être retourné à un atelier de réparation autorisé par TOA Canada, et ce, port payé en vertu d'une AR valide délivré par le service du soutien technique de TOA Canada (consulter la section « Retours » ci-haut). Le produit TOA doit être retourné dans son emballage d'origine ou dans un emballage semblable offrant un degré de protection équivalent. Si la demande est jugée valide, TOA Canada retournera le produit réparé port payé. À moins que le produit ne soit couvert en vertu d'une politique de remplacement anticipé en vigueur, le cas échéant, TOA Canada n'est pas tenue de fournir un produit de remplacement pendant la période de garantie ou à tout autre moment.

### EXONÉRATION DE GARANTIES, DE REPRÉSENTATIONS ET DE CONDITIONS

Sauf tel qu'il est expressément stipulé aux présentes, les produits TOA figurant dans la liste de prix sont fournis « tels quels » par TOA Canada au revendeur ou à tout utilisateur final. À l'exception de la garantie limitée, TOA Canada rejette et exclut, dans toute la mesure permise par la loi applicable, toutes les autres garanties, représentations et conditions, expresses ou tacites, pour les produits TOA, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties ou conditions tacites de qualité marchande ou d'adaptation à un usage particulier, toute garantie de durabilité, de fonctionnement, d'utilisation ou de résolution d'un défaut. Les produits TOA achetés à l'extérieur du Canada ne sont pas couverts par TOA Canada en vertu de la garantie. L'application de la *Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises* est expressément exclue.

### LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

TOA Canada ne peut en aucun cas être tenue responsable envers le revendeur pour tout dommage particulier, accessoire ou indirect ou perte de quelque nature que ce soit que le revendeur, un client ou un autre tiers pourrait subir, y compris une compensation, un remboursement ou des dommages liés à des profits actuels ou éventuels, des dépenses, des investissements ou des engagements effectués pour établir, développer ou maintenir la réputation ou la cote d'estime de l'entreprise, ou pour quelque autre raison que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, les demandes d'un tiers.